

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 7 octobre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 61, 6<sup>e</sup> Avenue, situé sur les lots portant les numéros 2 135 159, 2 135 160, 2 135 161, 2 135 162, 2 135 163 et 2 135 164 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour une aire de stationnement de plus de 12 cases, une allée d'accès d'une largeur minimale de 4.0 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3 d) du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit que, pour un usage résidentiel, une allée d'accès doit avoir une largeur minimale de 5,5 mètres pour une aire de stationnement de plus de 12 cases.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 septembre 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine